

**Lausanne sur Mer**  
*Manifestation sportive de moins de 300 personnes*

*Mesures de protection prises par Lausanne sur Mer pour lutter contre le Covid-19, elles peuvent évoluer à chaque instant en fonction des recommandations fédérales et cantonales.*

1. Principe de base
  - a. Toutes les personnes doivent respecter les gestes barrières en vigueur.
    - i. Rester à la maison en cas de symptômes
    - ii. Garder les distances de 2 mètres
    - iii. Se laver soigneusement les mains
    - iv. Éviter les poignées de main, les accolades et les bises
    - v. Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
2. Participant.e.s
  - a. se lavent les mains à leur arrivée et leur départ, du désinfectant est également à disposition du public
  - b. S'inscrivent avec prise d'identité et de contact lors d'activités nautiques et de cours encadrés
  - c. Ne forment pas des groupes de plus de 30 personnes
3. Encadrant.e.s
  - a. gardent la distance de sécurité minimale entre eux et avec les participants dans la mesure du possible
  - b. se lavent ou désinfectent les mains régulièrement et impérativement
    - i. En arrivant et en repartant
    - ii. avant et après la préparation des repas
    - iii. avant de manger
    - iv. avant et après les pauses et les réunions
4. Matériel et infrastructure
  - a. Le matériel prêté est désinfecté après chaque utilisation
  - b. Tous les repas et boissons sont servis dans des contenants à usage unique (matériel déjà en stock, restant des éditions précédentes)
  - c. Un nettoyage quotidien des sols est réalisé et une désinfection ciblée de certaines zones à risque (poignées de porte, interrupteurs, etc.)
  - d. des marquages au sol sont prévus aux endroits d'attente (accueil et bar)
  - e. Sur la terrasse, les tables seront espacées de 2 mètres minimum et elles sont limitée à 4 personnes
5. Communication
  - a. Des panneaux informatifs sont placés à l'entrée du site
  - b. Les consignes de l'OFSP sont affichées sur place
  - c. Ce document est affiché sur notre site internet



Liens :

Gestes barrières OFSP

<https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/>

Ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus

[www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html);

[www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/1249.pdf](http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/1249.pdf)

Office fédéral de la santé publique, « Voici comment nous protéger

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>

COVID-19 – Coronavirus dans le canton de Vaud, Etat de Vaud:

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

Conditions cadres concernant les concepts de protection dans le domaine des activités sportives

[https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:9863ed49-8a7c-4f92-b05b-c4462c6c039f/Conditions%20cadres\\_concepts%20de%20protection.pdf](https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:9863ed49-8a7c-4f92-b05b-c4462c6c039f/Conditions%20cadres_concepts%20de%20protection.pdf)